

Toxoplasmose et santé au travail en milieu vétérinaire

Extrait de la conférence du Dr Florence Jégou, médecin, DES Médecine du travail, médecin du travail à la MSA 49, donnée à AFVAC le Congrès Bordeaux le 27 novembre 2021.

Quels sont les risques de contamination ?

Il ne faut pas perdre de vue que les risques de contamination sont d'abord alimentaires, via l'ingestion de légumes mal lavés ou de viandes crues ou insuffisamment cuites. Cependant, une contamination par voie orale est également possible par le biais de mains souillées portées à la bouche ou contaminant elles-mêmes d'autres supports.

Les situations d'exposition en milieu vétérinaire sont :

- Le contact des mains (ensuite portées à la bouche) avec un substrat souillé : les litières, cages et sols contaminés par des selles de chat excréteur mais aussi les vêtements de travail.
- L'inoculation accidentelle du parasite par le biais du vaccin vivant atténué pour ovins ou lors de coupure pendant une autopsie.

La prévention au travail

La prévention contre la toxoplasmose vise essentiellement les femmes enceintes, particulièrement lorsqu'elles sont séronégatives, ainsi que les personnes immunodéprimées. Elle est à prendre au sérieux sans pour autant dramatiser.

Le Code du travail enjoint à l'employeur d'évaluer les risques auxquels ses employés sont exposés et à mettre en place des mesures pour les éviter. L'analyse doit bien sûr porter sur les risques pendant le travail, mais également autour du travail. Dans le cadre de la toxoplasmose, il s'agit de protéger les salariés contre l'ingestion accidentelle d'ookystes sporulés non seulement dans le cadre de leur fonction, mais aussi pendant les pauses si celles-ci sont prises au sein de l'entreprise ou au retour à la maison.

Les mesures à prendre

Il s'agit avant tout de mesures hygiéniques, dont l'objet est d'éviter la contamination des mains et des aliments directement ou indirectement.

- Porter des gants jetables.
- Renforcer la fréquence de lavage des mains, particulièrement avant de manger ou de boire.
- S'essuyer les mains avec du papier jetable.
- Séparer parfaitement les zones de repos et restauration des zones de travail à la clinique.
- Éviter le contact entre vêtements civils et vêtements de travail : vestiaires cloisonnés, changement de tenue systématique.
- Nettoyer quotidiennement les locaux et le matériel potentiellement souillés, afin d'éviter la maturation des ookystes.

A propos de la contamination par les selles de chat : comme il a été dit dans les conférences précédentes, les ookystes éliminés dans les selles des chats ne sont contaminants qu'après une maturation d'au moins 24 heures. Il est donc recommandé de veiller à nettoyer les litières et les surfaces tous les jours afin de ne pas permettre cette maturation. De plus, ce sont essentiellement les jeunes chats qui représentent un risque de rejet d'ookystes. Ce rejet est plus rare chez l'adulte, et concerne en général des animaux atteints de pathologies intercurrentes. Il est établi que le fait d'être en contact avec des chats ne présente pas un risque majeur de séroconversion par rapport à la population générale.

Les mesures d'hygiène générale concernent en réalité l'ensemble du personnel et permettent de lutter non seulement contre la toxoplasmose mais contre bien d'autres risques infectieux au travail. En ce qui concerne les femmes enceintes, le renforcement de la protection contre le risque de toxoplasmose n'est qu'un volet de la santé au travail, qui comporte bien d'autres points comme par exemple l'exposition aux rayonnements ionisants ou encore la pénibilité (portage des animaux, des sacs d'aliments...).

Dans beaucoup de cas, la gravidité nécessite simplement un aménagement de poste temporaire. Dans le cadre de la lutte contre la toxoplasmose, l'employeur évitera de confier le nettoyage des litières par les personnes à risque, comme il le fait pour la contention des animaux en radiologie par exemple.

Et si l'aménagement de poste pour une salariée enceinte semble impossible ? Normalement, il s'agit de situations exceptionnelles. Il ne faut pas hésiter à faire intervenir le médecin du travail afin qu'il contribue à la mise en place des aménagements nécessaires. S'il s'avère qu'aucune solution ne soit envisageable, il est alors possible de mettre cette personne en arrêt de travail jusqu'à son congé légal de maternité avec des indemnités spéciales précisées dans le code de la sécurité sociale, avec une part prise en charge par l'employeur. Les textes qui concernent cette situation sont dans l'article L333-1-3 du Code de la Sécurité Sociale et l'article L1225-4 du code du travail. Mais cela doit vraiment être marginal.

Questions employeurs

- **Une salariée enceinte peut-elle refuser certaines tâches ?** Oui, si une salariée est enceinte, elle bénéficie d'une protection spécifique qui lui permet de refuser d'effectuer certains travaux. Si vous n'êtes pas d'accord avec votre salariée, seul le médecin du travail peut établir la nécessité médicale du changement d'emploi et l'aptitude de celle-ci à occuper le nouvel emploi envisagé.
- **Grossesse et inaptitude définitive.** La grossesse n'est un motif ni médical ni légal de licenciement. Il n'est possible de rompre le contrat de travail d'une salariée enceinte qu'en cas de faute grave ou d'impossibilité de maintenir le contrat pour un motif étranger à la grossesse ou à l'accouchement.
- **Toxoplasmose et maladies professionnelles.** La toxoplasmose n'est pas une maladie figurant dans les tableaux de maladies professionnelles, et par ailleurs, compte-tenu de la législation en matière d'accident de travail, une séroprévalence ne sera pas considérée comme tel.
- **Toxoplasmose et Santé au travail.** Les échanges entre les vétérinaires et les acteurs de Santé au travail peuvent être enrichissants au sujet des risques professionnels. Si l'évaluation des risques est différente, le dialogue entre les différents métiers permet de travailler ensemble à



la prévention. Il ne faut donc pas hésiter à contacter les services de santé au travail et les inviter à venir sur les lieux de travail pour mieux comprendre la situation.